

Rejoignez-nous  
au  de la profession

## Pourquoi faire un don à la Fondation du BTP ?

Pour l'aider à :

- poursuivre sa mission au cœur de la profession du BTP ;
- accompagner des projets novateurs ;
- innover dans ses démarches de prévention.

**Vous jouez ainsi un rôle actif en participant à la dynamique de la Fondation du BTP et vous concrétisez votre générosité.**

**La reconnaissance d'utilité publique de la Fondation du BTP vous permet de bénéficier de réductions d'impôt substantielles :**

- 60 % pour une entreprise ;
- 66 % pour un particulier ;
- 75 % pour un particulier redevable de l'impôt sur la fortune immobilière.

NOUS JOINDRE

[www.fondation-btp.com](http://www.fondation-btp.com)

 04 78 61 57 91

**Ces informations sont nécessaires pour vous envoyer un reçu fiscal.**

Formulaire de don

Prénom ..... Nom.....

E-mail ..... Téléphone .....

Entreprise ..... Organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Je fais un don de :  €

Pour apporter un soutien régulier, je choisis de faire un don mensuel\* de :  € \*À réception de ce bulletin, nous vous adresserons par mail les éléments nécessaires à un prélèvement automatique.

**Si vous souhaitez verser votre don par chèque**, merci de renvoyer ce formulaire avec votre règlement, à l'ordre de la Fondation du BTP, à l'adresse suivante : Fondation du BTP - 5 rue Jean-Marie Chavant 69007 LYON.

**Vous pouvez également faire un don en ligne sur [www.fondation-btp.com](http://www.fondation-btp.com)**

J'accepte que la Fondation du BTP m'invite à ses événements, m'informe sur ses actions et fasse appel à ma générosité.

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de traitement de votre don. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles collectées ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées et à la gestion des litiges susceptibles d'en résulter, conformément aux règles de prescription applicables et aux règles de conservation des documents comptables. Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à [dpo@mutuelle-mbtp.com](mailto:dpo@mutuelle-mbtp.com) ou à l'adresse : Fondation du BTP - Délégué à la protection des données (DPO) - Service Relation Client - 5, rue Jean Marie Chavant, 69369 LYON Cedex 07.

Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.  
Plus de détails sur : [www.fondation-btp.com/politique-de-protection-des-donnees/](http://www.fondation-btp.com/politique-de-protection-des-donnees/)